

# le travail

Supplément sur  
la question nationale  
Avril 1980



## Position de la CSN face au référendum

Conseil confédéral  
de la CSN

11 avril 1980

# La position autonome de la CSN

“C’est après de longues heures de discussion que les délégués du Conseil Confédéral de la CSN, l’instance suprême entre les congrès, décidaient, le 11 avril dernier, qu’il était opportun pour la CSN de se prononcer sur la question référendaire et votaient une résolution développant la position de la CSN face à cette question. Ces deux positions seront soumises au congrès de la CSN à la fin mai, à moins que le référendum ait lieu avant cette date. À l’heure où ces lignes sont écrites, le gouvernement n’a pas encore fait connaître le moment du référendum.

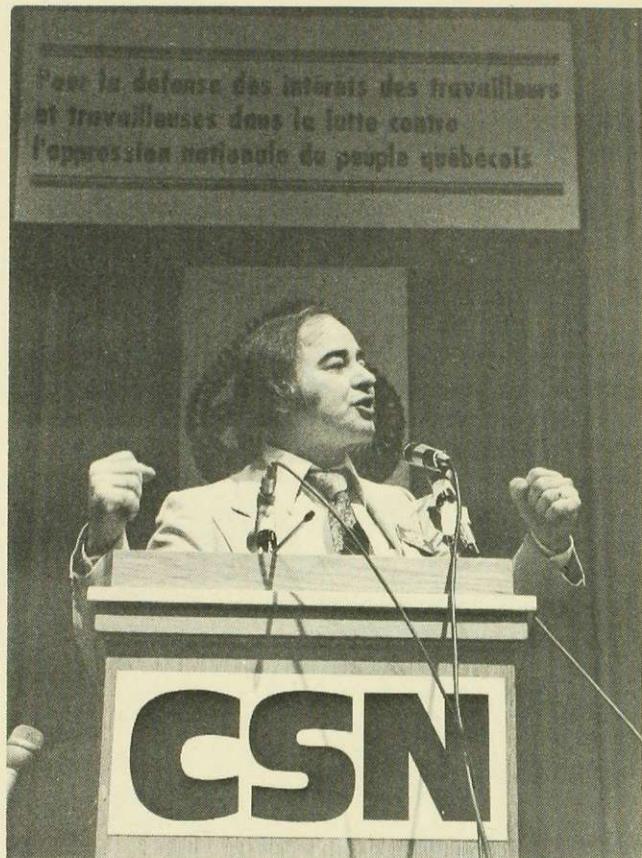
## Une suite du congrès de 1979

Lors du congrès confédéral spécial de 1979, j’avais indiqué au congrès et à l’opinion publique que notre décision portait principalement sur l’appropriation de la question nationale par les travailleurs, que le refus du congrès de prendre position, à cette étape du débat, sur une option constitutionnelle, ne pouvait être interprété comme un rejet de l’indépendance ou du fédéralisme, que la question nationale était distincte de la question référendaire et que, finalement, lorsque celle-ci serait connue, les instances de notre mouvement pourraient prendre position.

Dans un bilan que j’ai dressé du congrès et qui est rapporté à notre journal *Le Travail* de l’été 79, j’ai indiqué:

“Ne pas se prononcer actuellement sur la question constitutionnelle, ce n’est donc pas une question de peur, mais de souci de s’assurer d’envisager l’ensemble de la situation, de voir les conséquences de contrôler notre évolution.”

“Le référendum et le règlement de la question nationale, c’est différent. La question nationale, c’est le règlement fondamental du sort d’un peuple, quel que soit le pouvoir. Le référendum, c’est une étape déterminée par un gouverne-



Norbert Rodrigue, président de la CSN

ment lequel, s’il a un projet constitutionnel flou, a un projet social connu que nous ne pouvons ignorer. Alors, pour nous, une chose est certaine, il nous faut différencier ce projet du gouvernement péquiste et la réponse globale que nous nous devons d’apporter à la question nationale.

Quant au moment précis du référendum, au moment où il faudra donner une réponse, la position du congrès spécial laisse de la place à la CSN pour décider quelle position prendre.”

*Le Travail*, vol. 54, no 4, pp 18-19

Notre situation serait moins délicate, nos choix seraient plus simples, nos actions plus faciles, si nous nous confinions à un syndicalisme d'affaire. La tentation de s'occuper exclusivement de la négociation de conditions de travail et de n'intervenir dans les questions politiques qu'en terme de soutien à un parti politique, n'a pas de prise sur nous.

Nous avons constamment recherché comme mouvement syndical de développer nos propres revendications, sur nos propres bases, d'une manière autonome et indépendante de tout parti. C'est justement pourquoi nous sommes intervenus dans le débat sur la question nationale en recherchant la plus large participation des travailleurs. C'est pourquoi nous avons tenu à formuler notre propre projet de société. C'est pourquoi nous estimons aujourd'hui avoir dégagé une distance critique suffisante pour pouvoir intervenir sur la question référendaire, sans nous soumettre au projet politique, social, économique et culturel du parti québécois qui pose la question.

Notre projet est distinct du projet de la souveraineté-association. Pour nous, la question référendaire ne termine pas le débat sur la question nationale; c'est un moment.

C'est un moment dans une longue démarche d'appropriation que nous avons débuté en 1977 en congrès. À tous les moments, nous avons dit que nous intervenions sur cette question parce que les travailleurs ont des intérêts spécifiques à défendre.

Je crois qu'il importe de souligner qu'il n'y a au Québec aucune organisation qui ait fourni autant d'instruments d'analyse et de critique et déployé autant d'efforts afin de démocratiser le débat et de permettre aux travailleurs et couches populaires de dégager une position autonome face à la question nationale.

Si nous avons consacré une part importante de nos énergies militantes au cours des trois dernières années sur la question nationale, c'est parce que l'oppression nationale signifie pour les travailleurs québécois: chômer plus souvent et plus longtemps; occuper des emplois moins rémunérateurs; avoir plus difficilement accès à

l'éducation; vivre en moins bonne santé, dans des logements moins confortables; mourir plus jeune.

### **Dans l'intérêt des travailleurs**

La CSN, dans le respect de l'opinion de chacun des membres, et tout en conservant son autonomie, considère qu'il est dans l'intérêt des travailleurs et des couches populaires de voter oui au référendum.

Ce OUI, critique pour certains, tactique pour d'autres, il n'est pas motivé parce que le NON au référendum et sa solution optimale, le fédéralisme renouvelé, signifient un recul dans la lutte contre l'oppression nationale et ses manifestations, ou encore parce que nous serions d'accord avec le projet de souveraineté-association; ce OUI, il est motivé plutôt parce que, selon nous, le peuple québécois doit s'appropriier les pouvoirs et institutions politiques nécessaires à la solution de la question nationale, parce que cette appropriation crée des conditions meilleures pour la lutte des travailleurs pour la démocratisation et parce que la solution de la question nationale crée de meilleures conditions pour la construction d'une société nouvelle répondant aux besoins et aspirations des classes populaires.

Ce OUI, il est bien différent du projet de société que véhicule le gouvernement du parti québécois. Ce OUI tient compte, à mon sens, de la confiance que les travailleurs portent en notre organisation. Aujourd'hui, personne n'oserait demander si la CSN entend se mettre sous l'un des parapluies — nous ne sentons même pas le besoin de dire que c'est hors de question — parce que notre démarche est inscrite dans notre combat pour la défense des intérêts des travailleurs, parce que notre démarche ne date pas d'hier et parce que les militants CSN savent très bien que leur centrale est indépendante de tout parti politique, et que demain, elle continuera quand même à lutter comme elle l'a toujours fait, contre tous ceux qui attaquent la classe ouvrière."

**Norbert Rodrigue,**  
président de la CSN,  
le 14 avril 1980

---

# RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Nous réaffirmons que la nation québécoise subit une oppression nationale qui est une forme particulière de l'exploitation capitaliste. L'oppression nationale signifie la domination d'une nation sur une autre nation, entendu que chacune des nations est dominée par une classe qui fait appel au sentiment national pour obtenir le soutien populaire dont elle a besoin pour orienter le développement en fonction de ses intérêts propres.

Ceci est tout particulièrement vrai dans l'actuel débat référendaire alors que, dans le cadre de la Loi 92 qui limite l'intervention autonome des travailleurs, les partis politiques dominant le débat autour de la question nationale en ne tenant pas compte des différentes manifestations de l'oppression nationale telles que subies principalement par les travailleurs.

Nous réaffirmons que les travailleurs n'ont pas les mêmes intérêts à défendre que la classe dominante et que les solutions proposées par celle-ci ne visent pas à faire reculer les manifestations de l'oppression nationale telles que vécues par les classes populaires.

L'analyse économique des projets actuellement mis de l'avant par les formations politiques qui dominant le débat constitutionnel nous permet de constater que ni le fédéralisme, ni la souveraineté-association, comme on désigne les deux options proposées, ne répondent aux véritables besoins des classes populaires et ne peuvent résoudre l'oppression nationale.

## **Le fédéralisme renouvelé**

Les porte-parole de l'option fédéraliste ou du "non" au référendum, représentant les intérêts de la classe capitaliste canadienne, refusent de reconnaître l'existence d'une oppression nationale du peuple québécois et défendent la

---

politique de développement du capital pan-canadien soutenue par l'État fédéral. L'option du fédéralisme renouvelé, mis de l'avant par le livre beige du parti libéral, s'attaque aux droits acquis du peuple, notamment au niveau de la langue. Cette option implique une concentration accrue des pouvoirs économiques à Ottawa, ne remet pas en question la dépendance économique du Canada face aux États-Unis, et constitue un pas en arrière en ce qui concerne les revendications traditionnelles du peuple québécois sur les communications la culture, etc..

Beaucoup plus, cette option consacre notre statut de minorité à l'intérieur du Canada.

De plus, l'approche du livre beige pour entamer des négociations constitutionnelles, en plus du contenu de ce livre beige, favorise le statu quo constitutionnel et constituera un sérieux recul de la lutte contre l'oppression nationale, tant au plan politique, économique, social que culturel.

En maintenant l'essentiel des pouvoirs du gouvernement central, il nous faut conclure qu'au lieu de diminuer les manifestations économiques de l'oppression nationale vécues par les travailleurs québécois, l'application du livre beige accentuerait toutes les attaques que nous avons subies ces dernières années de la part d'Ottawa.

### **La souveraineté-association**

Les porte-parole de la souveraineté-association ou du "oui" au référendum, représentant les intérêts de la classe capitaliste québécoise, reconnaissent qu'il existe une oppression nationale mais laissent croire que l'oppression nationale est vécue de la même façon par tous, et défendent la politique de développement du capital québécois soutenue par l'État québécois. L'option de la souveraineté-association implique une concentration accrue des pouvoirs économiques à Québec, ne remet pas en question la dépendance économique du Québec face aux États-Unis et ne vise pas essentiellement à faire reculer les manifestations de l'oppression nationale telles que vécues par le peuple québécois.

La question posée par les tenants du "oui" au référendum pose tout de même le problème de l'oppression nationale mais n'entend pas résoudre cette oppression au profit des couches populaires.

---

### **Pourquoi la CSN doit prendre position**

La CSN a toujours mis de l'avant que nous devons lutter pour que des changements politiques possibles ne se fassent pas au détriment des acquis économiques et sociaux des luttes des travailleurs, de nos droits individuels et collectifs. Si nous nous sommes engagés dans le débat, c'est pour créer des conditions meilleures pour le développement de formes nouvelles de la démocratie, afin d'accroître l'emprise des travailleurs et des couches populaires sur les pouvoirs et institutions, sur les différentes dimensions de la vie quotidienne en fonction d'un projet de société conforme à leurs intérêts et aspirations.

À ce moment-ci, ne pas occuper le champ du débat référendaire, ce serait laisser à des partis politiques qui ne défendent pas nos intérêts le soin de définir la signification et les enjeux de la lutte contre l'oppression nationale. Ce serait aller à l'encontre de toute la démarche que nous avons suivie et qui consiste à toujours maintenir dans le débat la défense des intérêts des travailleurs et des couches populaires.

*En conséquence, il est résolu que la CSN prenne position sur la question référendaire.*

### **Position autonome**

Conformément aux recommandations de son congrès spécial sur la question nationale qui affirmait que "pour lutter efficacement contre l'oppression nationale, la CSN s'inscrit dans une démarche d'appropriation par le peuple québécois des pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels", la CSN considère que le projet de nouvelle entente manifeste une volonté d'accroître l'emprise du peuple québécois sur ses institutions politiques par l'établissement d'un parlement souverain avec les pleins pouvoirs de faire les lois, de lever les impôts et d'établir ses relations extérieures.

Cependant, cette volonté demeure très limitée dans la mesure où elle ne permet pas une réappropriation réelle de la maîtrise de notre développement, l'ensemble des institutions proposées étant marqué par le maintien des forces économiques qui dominent le peuple québécois, consacrant ainsi le rapport de force actuel.

De plus, pour la CSN, "l'appropriation des institutions nécessite la démocratisation de ces pouvoirs et institu-

---

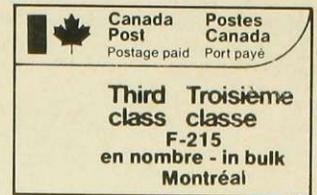
tions". Or le caractère des institutions proposées n'améliore en rien le contrôle démocratique du peuple québécois sur les institutions de la souveraineté. D'autre part, le champ très large d'intervention de l'association et le caractère restrictif des institutions politiques qui l'administrent limitent totalement, à toute fin pratique, l'emprise du peuple en vue d'une maîtrise véritable de sa vie économique.

Malgré cela, le projet de souveraineté-association soumis au référendum vise à circonscrire le lieu, le cadre politique et l'État où l'on entend résoudre la question nationale, il tend à rapprocher les lieux du pouvoir.

Or pour la CSN, la lutte pour la démocratisation a toujours été liée à la lutte plus large du peuple québécois pour s'appropriier les pouvoirs et institutions nécessaires à l'orientation autonome de son développement.

Dans ce sens, un oui au référendum créerait de meilleures conditions pour la lutte démocratique visant à accroître l'emprise des travailleurs et des classes populaires sur toutes les dimensions de leur vie.

Dans ce sens également, un oui au référendum s'inscrit, à ce moment-ci, dans l'orientation de la CSN vers une transformation radicale de la société permettant de répondre aux besoins et aspirations des classes populaires, ce que nous appelons une société socialiste et démocratique.



Confédération des Syndicats Nationaux  
1001, St-Denis  
Montréal, P.Q.

---

*En conséquence,*

Considérant que la CSN n'est pas d'accord avec le projet de souveraineté-association dans son ensemble, mais d'autre part,

Parce que le peuple québécois doit s'appropriier les pouvoirs et institutions nécessaires à la solution de la question nationale,

Parce que cette appropriation crée des conditions meilleures pour la lutte des travailleurs pour la démocratisation,

Parce que la solution de la question nationale créerait de meilleures conditions pour la construction d'une société nouvelle répondant aux besoins et aspirations des classes populaires,

Parce que la solution de la question nationale permettrait au peuple québécois de nouer des liens de solidarité avec les autres peuples, sur une base d'égalité,

Parce que le référendum constitue un moment dans le règlement de la question nationale,

La CSN, dans le respect de l'opinion de chacun des membres, et tout en conservant son autonomie, considère qu'il est dans l'intérêt des travailleurs et des couches populaires de voter oui au référendum.